

CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 25 JUILLET 2019

20 heures

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq du mois de juillet, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire à 20 h, sous la présidence de M. THIVEND Bernard, Maire.

Etaient présents : M. Bernard THIVEND, Maire, Mmes et MM. Eric MARTIN, Pascale MACHILLOT, Philippe NEMOZ, Adjoint, Marie-Pierre FAYOLLE, Véronique FILLION, Laurent FROMENT, Régis LAURENT, Martine MÉRIGOT, Catherine MOUILLER, Michel NELLY, Céline POMMIER.

Absente : Catherine BAILBÉ DAMUSEAU

Absents excusés : Maud GENOUX, Anthony FAYET, Christian BUONO a donné pouvoir à Bernard THIVEND, Laurent MAREY a donné pouvoir à Céline POMMIER, Walter MASTON a donné pouvoir à Pascale MACHILLOT

Secrétaire : Mme POMMIER

Public : 1 personne

ORDRE du JOUR

. . Compte-rendu de la réunion du 5 JUIN 2019

BÂTIMENTS

- ✓ Réhabilitation de la salle des fêtes : Attribution des marchés

ENFANCE – SCOLARITÉ – AFFAIRES SOCIALES

- ✓ CNAF - Barème national des participations familiales : révision au 1er septembre 2019

VOIRIE - URBANISME

- ✓ Extension du réseau d'eau potable chemin Trotteloup et chemin Populle : convention avec Roannaise de l'Eau

DIVERS

- ✓ Bibliothèque : Convention de partenariat pour le fonctionnement

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Roannaise de l'Eau : rapport sur le prix et la qualité du service 2018

Le compte-rendu de la réunion du 5 JUIN 2019 est adopté à l'unanimité.

OBJET : RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES - ATTRIBUTION DES MARCHÉS

M. MARTIN, Premier Adjoint, responsable de la commission Bâtiments, rappelle qu'un marché de travaux de réhabilitation de la salle des fêtes a été lancé sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des marchés publics.

Cette consultation a été mise en ligne sur le site des marchés publics de la Loire le 11 juin 2019 pour une remise des offres fixée au 28 juin 2019 à 12 heures. Elle comprenait 17 lots dont un optionnel pour lequel il ne sera pas donné suite.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 1^{er} juillet 2019 pour ouvrir les offres et procéder à l'analyse.

Après présentation du rapport d'analyses des offres, M. le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

Lot 1 - Démolitions	Fabrice POILANE	7 999.10 € H.T.
Lot 2 - Désamiantage	S.M.T.P.	5 970.00 € H.T.
Lot 3 - VRD, gros œuvre	DELAIRE	112 900.00 € H.T.
Lot 4 - Enduits de façades	GIRARDET	13 638.30 € H.T.
Lot 5 - Structure bois, bardage, couverture	SERRAILLE	22 329.05 € H.T.
Lot 6 - Charpente métallique	DELTREIL	89 701.58 € H.T.
Lot 7 - Menuiseries alu serrurerie	B ALU	42 716.00 € H.T.
Lot 8 - Menuiseries bois	OMABOIS	97 618.39 € H.T.
Lot 9 - Plâtrerie, peinture	FREDDO	76 020.09 € H.T.
Lot 10 - Monte personnes	AUVERGNE ASCENSEUR	9 390.00 € H.T.
Lot 11 - Sols souples	BROSSARD	15 889.87 € H.T.
Lot 12 - Carrelages	MURAT CARRELAGES	14 011.00 € H.T.
Lot 13 - Equipements de cuisine	PERRIER	9 673.55 € H.T.
Lot 14 - Electricité	INEO	73 869.80 € H.T.
Lot 15 - Chauffage, ventilation	DESBENOIT	78 680.48 € H.T.
Lot 16 - Plomberie, sanitaire	DESBENOIT	15 538.08 € H.T.

Le Conseil municipal :

- retient les entreprises précitées dans le cadre du marché de réhabilitation de la salle des fêtes,
- donne pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de ce marché.
- dit que la notification aux entreprises non retenues sera faite par le biais de la plateforme le lundi 29 juillet 2019
- dit que la notification aux entreprises retenues sera faite par le biais de la plateforme le lundi 12 août 2019.

OBJET : CNAF – BAREME NATIONAL DES PARTICIPATIONS FAMILIALES EN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT : MODIFICATIONS AU 1ER SEPTEMBRE 2019

Exposé : La Caisse Nationale d'Allocations Familiales a souhaité faire évoluer le barème des participations familiales qui était inchangé depuis 2002, date de mise en place de la Prestation de Service Unique ; en contrepartie les services ont progressé : fourniture des couches et des repas.

L'évolution prévue est :

- hausse progressive du barème entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 décembre 2022 avec une revalorisation de 0.8% par an.
- relèvement du plafond, en quatre fois également, jusqu'à atteindre 6 000 € au 31 décembre 2022 (il est actuellement de 4 874 €).
- tous les Eaje financés par la PSU sont éligibles aux bonus « inclusion handicap » et « mixité sociale » par le biais d'une convention.

le Conseil municipal décide d'appliquer ces nouvelles règles aux contrats établis par le multi accueil Le Jardin aux Câlins à compter du 1^{er} septembre 2019.

OBJET : EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE CHEMIN TROTTELOUP ET CHEMIN POPULLE – CONVENTION AVEC LA ROANNAISE DE L'EAU

Suite à la délivrance d'une autorisation d'urbanisme sur une parcelle située chemin Populle, une extension du réseau d'eau potable est nécessaire.

Roannaise de l'Eau a été contactée pour la pose d'une canalisation et a donné un avis favorable.

M. NELY, responsable de la commission Energies-Développement durable, informe l'assemblée que la commune doit participer au financement des travaux de viabilisation et présente le devis fourni par Roannaise de l'Eau qui s'élève à 6 200.00 € H.T. (pas de TVA). Le montant de la participation sera ajusté au montant réel des travaux et versé en une seule fois à Roannaise de l'Eau.

Il présente également le projet de convention établi par Roannaise de l'Eau qui reprend toutes les modalités relatives à l'extension du réseau.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec Roannaise de l'Eau.

**OBJET : BIBLIOTHEQUE - CONVENTION DE FONCTIONNEMENT AVEC LE
DÉPARTEMENT DE LA LOIRE – RENOUVELLEMENT POUR UNE DURÉE DE 3 ANS**

M. FROMENT, responsable de la Commission Vie Associative rappelle la convention qui lie la commune et le Département pour le fonctionnement de la bibliothèque depuis 2009.

Celle-ci arrive à échéance et il convient de la renouveler pour une période de 3 ans.

Les principaux critères d'évaluation sont pour une commune de moins de 5 000 habitants :

- une surface de 0.07 m² par habitant,
- un budget d'acquisition d'un minimum de 0.50 € par an et par habitant, 0.75 € si tous supports (CD, DVD),
- horaires d'ouverture : minimum de 4 heures par semaine,
- formation d'une personne de l'équipe pour la gestion d'une médiathèque publique.

M. le Maire est autorisé à signer les documents.